

Conférence de Berlin et le partage de l'Afrique (La)

Clélia CORET

RÉSUMÉ

La conférence de Berlin (1884-1885) est généralement perçue comme le moment où les puissances coloniales européennes se seraient mises autour de la table pour se partager le continent africain. Cette rencontre n'a toutefois pas découpé le continent, mais a davantage contribué à offrir les conditions pour le faire, à une époque où la colonisation n'est pas encore pensée comme un but en soi.



Les participants de la conférence de Berlin

Un continent convoité

Bismarck, un couteau à la main, s'apprête à découper un gâteau sur lequel est écrit « Afrique », devant des dirigeants européens passifs et médusés. Tel est le type d'image qu'a suscité la tenue de la conférence de Berlin (1884-1885) véhiculant l'idée d'un partage effectif de l'Afrique. Toutefois, il est aujourd'hui admis que cette rencontre diplomatique, ayant pour la première fois porté exclusivement sur ce continent, a davantage contribué à définir les règles communes pour de futures acquisitions territoriales par les États européens. Quels ont été les tenants et les aboutissants de cette conférence ? Que révèle-t-elle des relations entre les Européens et le continent africain ?

Au ^{xix}^e siècle, l'Afrique au sud de Sahara connaît des situations politiques très diverses. On note cependant des phénomènes communs à tout le continent : l'islamisation, des formes de centralisation politique et la modernisation des armées. À l'ouest, apparaissent de grands États centralisés nés à la suite d'une guerre sainte (*jihad*) menée dans un esprit de reconquête religieuse et de conquêtes politiques, à l'image du califat de Sokoto (dans l'actuel nord du Nigeria). D'autres États non musulmans se développent aussi comme le royaume Bamum (Cameroun). En Afrique orientale, des sociétés acéphales cohabitent avec des États centralisés ou des cités-États. Sur la côte est-africaine, les cités Swahili sont progressivement dominées par l'hégémonique sultanat de Zanzibar, à la tête duquel règne une dynastie venue d'Oman. En Afrique australe, de multiples dynamiques coexistent avec la présence de populations européennes dès le ^{xvii}^e siècle (les Boers), l'essor du royaume zulu mené par le leader Chaka et le poids grandissant de l'impérialisme britannique.

Au début du ^{xix}^e siècle, les Européens sont présents sur les côtes africaines où ils ont établi des comptoirs commerciaux et à partir desquels ils commencent à explorer l'intérieur des terres en empruntant les fleuves. Ces explorations sont principalement motivées par les perspectives d'échanges commerciaux (ivoire, richesses minières, caoutchouc, etc.), les découvertes géographiques (les sources du Nil par exemple) ou encore l'établissement de missions pour évangéliser les populations. Des traités commencent à être signés entre les voyageurs européens, envoyés ou non par leur État, et les souverains africains, ou considérés comme tels. Un vaste espace encore peu exploré attire en particulier l'attention et les convoitises : le bassin du Congo. Les Portugais y revendiquent une présence ancienne, mais doivent composer avec les appétits impériaux des Britanniques, des Français et du roi des Belges. Ces deux derniers sont notamment en concurrence à travers deux explorateurs qui parcourent la région dans les années 1870-1880. Pierre Savorgnan de Brazza, voyageur d'origine italienne, est au service de la France. Il signe un traité avec un chef politique, Makoko, en 1880. L'explorateur et journaliste américain Henry Morton Stanley travaille pour le compte du roi des Belges, Léopold II. Mais, en 1884, la Grande-Bretagne reconnaît des droits au Portugal sur l'embouchure du Congo. Ce traité provoque l'organisation de la conférence internationale à Berlin et la question de la circulation sur le fleuve Congo va se révéler centrale.

En Europe, même si les lobbies coloniaux existent, l'idée de la colonisation n'est pas encore acquise chez les dirigeants, ni dans l'opinion publique au milieu des années 1880. La France et la Grande-Bretagne possèdent déjà des territoires en Afrique du Nord (Algérie, Égypte) et en Afrique subsaharienne (Sénégal). D'autres États se lancent tout juste dans une politique impérialiste. Le cas belge est à la fois intéressant et central dans la tenue de la conférence car, si la nation se désintéresse de l'acquisition de territoires, son souverain est en revanche prêt à en acquérir. Léopold II engage sa fortune personnelle en Afrique centrale et se révèle être un fin stratège pour faire valoir ses intérêts dans cette région. Il crée ainsi une association à but « philanthropique », notamment censée lutter contre l'esclavage, avec l'Association internationale africaine (1876), puis le Comité d'étude Haut-Congo (1878) et enfin l'Association internationale du Congo (1882) pour laquelle il engage Stanley, chargé de faire signer des traités et de négocier des protectorats avec les souverains ou les chefs. La conférence de Berlin va permettre au roi des Belges de polir la réputation de bienfaiteur qu'il cherche à se donner, bien que des motivations purement économiques et politiques soient ses véritables moteurs.

La toute jeune nation allemande, dont le chancelier semblait jusqu'alors davantage préoccupé par des enjeux géopolitiques européens (l'Alsace-Lorraine, la politique russe), se tourne aussi dans l'acquisition de territoires ultra-marins. Les historiens ont beaucoup discuté les raisons qui ont fait changer Bismarck de politique, parmi lesquelles le fait de s'attirer les votes des partisans de la colonisation dans un contexte électoral ; la perspective de gérer ces territoires *via* des compagnies à chartres, ce qui aurait entraîné un investissement économique moindre ; ou encore de détourner l'attention sur d'autres territoires que l'Alsace-Lorraine, dans les relations avec la France. On retiendra surtout qu'il s'est produit un transfert des enjeux propres au concert des nations européen sur l'espace africain.

Bismarck est à l'initiative de la conférence, qui se déroule entre le 15 novembre 1884 et le 26 février 1885. Si quatorze pays sont présents, aucun représentant africain n'a été convié. Les discussions se déroulent au cours de dix séances et ont pour support une carte de l'Afrique réalisée par le géographe allemand Kiepert. Les diplomates ne maîtrisent pas ces espaces car les questions liées au continent étaient jusqu'alors considérées comme secondaires. Dans la mesure où elles deviennent sensibles et déterminantes pour les relations entre les États européens, les diplomates se montrent prudents et n'inscrivent pas le découpage de l'Afrique à proprement parler à l'ordre du jour de la conférence. En revanche, les sujets suivants occupent l'essentiel des discussions : la liberté de navigation sur les fleuves Congo et Niger, la liberté de commerce dans le bassin du Congo, la définition de règles pour des occupations futures sur les côtes africaines.

Ouvrir le continent à un futur partage

Entre consensus et manœuvres diplomatiques, qui ont surtout eu lieu en dehors des séances plénières, la conférence aboutit à des décisions importantes. Tout d'abord, le principe du libre-échange économique et la libre circulation sont affirmés sur les fleuves Niger et Congo, le premier répondant en premier lieu aux rivalités franco-anglaises, le second étant davantage au centre de l'attention de tous. Dans une logique qui n'est alors pas neuve, l'Europe se dote d'une mission civilisatrice prétendant ouvrir le continent au commerce international et, en conséquence, à un processus de développement.

Dans le même esprit, l'esclavage est interdit. Si des traités bilatéraux avec des souverains en Afrique avaient déjà été ratifiés, leur efficacité était restée limitée. Ces mesures avaient principalement concerné le commerce en mer, comme le montrent les accords passés entre la Grande-Bretagne et le sultanat de Zanzibar par exemple. Désormais, c'est aussi dans l'intérieur du continent que les Européens se concentrent pour lutter contre la traite et l'esclavage, mais tout en développant eux-mêmes des pratiques de travail forcé.

La région du Congo est l'un des enjeux principaux de la conférence. Le souverain belge, grâce à ses alliés et à sa finesse diplomatique cédant aux revendications des Portugais, des Français et des Anglais, parvient à faire accepter l'idée d'une neutralité politique sur le bassin du Congo tout en y affirmant la liberté de commerce. La gestion de l'État indépendant du Congo, quatre-vingts fois plus grand que la Belgique, va en réalité incomber à Léopold II et devenir, en 1908, le Congo belge.

Enfin, à l'heure où les tensions entre les puissances impériales sont de plus en plus fortes, des règles d'implantation sur les littoraux sont définies. Chaque puissance doit ainsi faire signer des traités, puis en faire reconnaître la validité auprès des membres de la conférence, avant d'établir une zone d'influence (c'est-à-dire un espace dont les contours doivent être délimités et sur lesquels la domination politique et économique d'un État européen s'exerce). De plus, pour se faire reconnaître un territoire, l'occupation doit être effective, et pas seulement nominale. Cela va mener les États européens à penser et à développer des pratiques de colonisation.

Ainsi, à la suite de la conférence de Berlin, les expéditions militaires prennent le pas sur les explorations de la première moitié du siècle. Il s'agit désormais de soumettre les populations et de s'appropriier les territoires. La dernière décennie du XIX^e siècle se caractérise par une compétition territoriale à un rythme soutenu (nommé le *Scramble for Africa*) qui voit les impérialismes européens s'affronter et provoquer de graves crises, comme entre la France et la Grande-Bretagne à Fachoda en 1898 par exemple. La conférence de Berlin a ainsi joué un rôle d'accélérateur dans la revendication et les appropriations territoriales, qui débouche sur la délimitation des frontières coloniales.

Le partage effectif de l'Afrique

Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, l'Afrique tout entière fait l'objet de négociations. De nombreux traités

bilatéraux sont signés entre les Européens. En Afrique orientale, l'accord du 1^{er} juillet 1890 engage la Grande-Bretagne et l'Allemagne, cette dernière abandonnant ses prétentions sur Zanzibar dans l'est du continent, en échange de l'île d'Helgoland (mer du Nord) qui lui est restituée. L'Afrique de l'Ouest est également concernée par des actes conclus entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne (1890), la France et la Grande-Bretagne (1890 et 1898) et la France et l'Allemagne (1897). Ces décisions diplomatiques engagent ensuite une mise en application sur le terrain africain, qui se traduit par l'envoi de commissions chargées, à un niveau local, de délimiter et de borner les frontières.

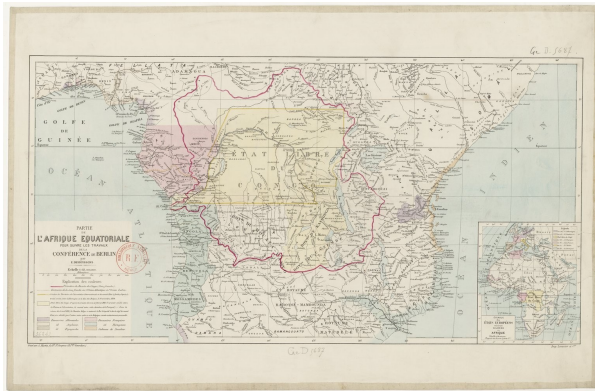
De façon intéressante, ce bornage a donné lieu à des formes de consultations des habitants des régions concernées, à travers des échanges et des questions posées par les membres des commissions aux autorités qu'ils rencontrent sur place. Si l'on ne peut nier la part d'appropriation de ce processus de délimitation, on peut néanmoins souligner que certaines frontières coloniales sont le reflet de dynamiques historiques anciennes et propres au continent africain. Les frontières tracées pour le Niger ont ainsi, dans une certaine mesure, pris en compte l'existence de limites, mouvantes et poreuses, des territoires politiques ayant préexisté historiquement. Par ailleurs, dans d'autres espaces, l'apparition des frontières coloniales a été l'occasion, pour d'habiles souverains, de faire reconnaître leur territoire et de le faire perdurer, pour un laps de temps toutefois éphémère, alors qu'il ne l'était pas auparavant. C'est, par exemple, le cas du sultanat de Witu, sur la côte de l'actuel Kenya, qui voit reconnaître sa souveraineté en 1885 par l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne.

La fin du xix^e siècle et le début du xx^e siècle est surtout un temps de violence aiguë en raison de la conquête qui se réalise par les armes (la mal nommée « pacification » d'après le vocabulaire de l'époque). Qu'il s'agisse des armées françaises face à celles de Samori Touré (dans les années 1880-1890) en Afrique de l'Ouest ou de l'écrasement des Maji-Maji en Afrique orientale allemande (1905-1907), le partage de l'Afrique est un temps d'appropriation territoriale des États européens qui cherchent à faire taire toute contestation. Toutefois, cette phase de domination n'est, à ses débuts, pas établie sur l'ensemble du continent et elle rencontre aussi de fortes résistances qui se sont déployées à travers des formes variées (par les armes, les alliances, la fuite, etc.)

Au début du xx^e siècle, l'Afrique a presque entièrement été partagée entre les Européens. Seule l'Éthiopie va conserver son indépendance (en dehors de la période d'occupation italienne entre 1935 et 1941), ainsi que le Libéria et, dans une certaine mesure mais avec son histoire particulière, l'Afrique du Sud qui accède à l'autonomie en 1910. Le reste du continent est alors colonisé selon des modalités qui varient. Dans le système du protectorat (Tunisie, Maroc), la métropole maintient en droit la souveraineté antérieure, mais administre en réalité la région. Dans les territoires français en Afrique subsaharienne, des protectorats ont aussi été mis en place, mais ils ont été rapidement supprimés pour devenir des colonies. Celles-ci connaissent des statuts divers. Certaines ont été concédées à des compagnies à charte qui y exercent un monopole. Trop coûteux et provoquant des scandales dans l'opinion publique européenne, en raison du travail forcé qui s'y pratique (État libre du Congo et en Afrique équatoriale française), ce type de gestion disparaît rapidement pour laisser la place à un gouvernement direct de la métropole. Ainsi, la France regroupe ses colonies en deux fédérations : l'Afrique occidentale française (1895) et l'Afrique équatoriale française (1910). À l'intérieur même de ces territoires, des frontières sont aussi créées. Chaque colonie est divisée en circonscriptions ou « cercles » dirigées par un « commandant de cercle ». Par ailleurs, certains territoires coloniaux connaissent un sort particulier en tant que colonie de peuplement. C'est le cas de l'Algérie, que la France a conquise en 1830, qui dépend du ministère de l'Intérieur et est divisée en trois départements ; c'est aussi le cas de la Namibie pour l'Allemagne et du Kenya pour la Grande-Bretagne.

À la veille de la Première Guerre mondiale, les frontières de l'Afrique sont fixées, même si quelques modifications vont avoir lieu après le conflit quand l'Allemagne perd ses colonies. La France et la Grande-Bretagne se taillent la part du lion, tandis que le Portugal, la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne occupent des territoires moins importants, mais néanmoins très vastes.

Dans les années 1960, la plupart des pays africains deviennent indépendants. Si la question des frontières coloniales est au cœur des enjeux diplomatiques, elles ne sont toutefois pas remises en question. En effet, le principe de leur intangibilité est adopté par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les frontières en Afrique contemporaine se sont donc globalement stabilisées depuis le début du xx^e siècle, même si des exemples récents montrent qu'elles évoluent toujours (création du Soudan du Sud en 2011).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Carte de l'Afrique équatoriale et de l'État libre du Congo Source : Gallica.



Carte des colonies des États européens en Afrique, 1918 Source : Portail des bibliothèques municipales spécialisées, Paris. Carte publiée dans la revue La Science et la vie, numéro 38, avril-mai 1918.

BIBLIOGRAPHIE

DE GEMEAUX, Christine, LORIN, Amaury, *L'Europe coloniale et le grand tournant de la conférence de Berlin*, Paris, Éd. Le Manuscrit, 2013.

SURUN, Isabelle, « La conférence de Berlin et le partage de l'Afrique », dans Anne Volvey Yveline Déverin, Myriam Houssay-Holzschuh, Estienne Rodary, Isabelle Surun, Karine Bennafla (dir.), *L'Afrique*, Paris, Atlande, 2005,

p. 59-64.

Documentaire de Séverine LIATARD et Véronique SAMOUILOFF, « La conférence de Berlin (1884-1885) ou le partage de l'Afrique », émission radiophonique, *La fabrique de l'histoire*, 26 janvier 2010, France Culture.

Source URL:

<https://ehne.fr/eduscol/première-hggsp/première-hggsp/thème-3-étudier-les-divisions-politiques-du-monde-les-frontières/conférence-de-berlin-et-le-partage-de-l'afrique-la>